

République Française
Département : INDRE
Arrondissement : (Le) Blanc
CIRON - Commune

Séance du mercredi 21 janvier 2026

Délibération N° DE_002_2026

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
15	13	13
Date de la convocation : 14/01/2026		
Pour	Contre	Abstention
13	0	0
Résultat du vote : adoptée		

Le vingt et un janvier deux mille vingt-six, à 20 heures 30, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances (Mairie), sous la présidence de Gérard DEFEZ.

Présents : Gérard DEFEZ, Sylvie LABELLE, Alain BLANCHARD, Geoffroy VIGNES, Lionel BROUARD, Jérôme BLONDEAU, Marie-Noëlle CHAULET, Marie DOS REIS VIANA, Laurent GOUBARD, Bruno LAFOUX, Jean Marie PAGNARD, Dominique RIPPEL, Karine SOULAS

Représentés :

Absents et Excusés : Françoise CREPIN, Didier PONTON

Conformément à l'article 2121-15 du CGCT, Sylvie LABELLE est nommé(e) à l'unanimité secrétaire de séance.

Objet : DETR 2026-

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le projet de rénovation thermique du bâtiment situé au 4 rue de l'église Saint Georges comprenant un logement communal et l'école.

Les travaux consisteraient :

- à remplacer la chaudière collective fuel par 2 pompes à chaleur géothermie (une pour le logement communal et une pour l'école).

Pour le logement:

- changer les menuiseries extérieures et intérieures
- refaire l'isolation
- refaire l'électricité et la ventilation
- faire une salle d'eau .

Les travaux et la maîtrise d'oeuvre sont estimés à: 290 251€

Il propose de déposer une demande de subvention dans le cadre de la DETR conformément au plan de financement suivant:

	Base € HT	Taux/base	Montant €
DETR	290 251.00	30%	87 075.00
ADEME	166 103.00	50%	83 051.00
Département:			
I commune I logement	160€/m²x93	5.1%	14 880.00
FAR Bâtiment	27 154.00	64%	17 415.00
CRST	166 103.00	17.9%	29 732.00
Autofinancement	290 251.00	20%	58 098.00
Total HT			290 251.00

Date de transmission de l'acte: 27/01/2026
Date de réception de l'AR: 27/01/2026
036-213600539-DE_002_2026-DE

AGEDI

DE_002_2026



Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- accepte la proposition de M le Maire
- le charge de déposer la demande de subvention et signer tous les documents nécessaires au projet.

Ainsi fait et délibéré, les jour mois et an que dessus.

Gérard DEFEZ
Président de séance



Sylvie LABELLE
Secrétaire de séance



Date de transmission de l'acte: 27/01/2026
Date de réception de l'AR: 27/01/2026
036-213600539-DE_002_2026-DE
A G E D I

DE_002_2026

